



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 56

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M^{me} COOK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 233 — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} COOK intervient.

M^{me} DELA CRUZ et M. BEREZA posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. BLASHKO, BEREZA, PANKRATZ et LOISELLE interviennent. M^{me} CORBETT exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur le droit de défendre son domicile et sa famille sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M^{me} BYRAM présente la proposition suivante :

Proposition n° 10 : Exemption de la taxe sur les transferts fonciers à l'achat d'une première propriété

Attendu :

que, selon l'*Enquête démographique 2024 de Royal LePage : Les nouvelles générations d'acheteurs*, 94 % des Manitobains âgés de 18 à 38 ans estiment que l'accession à la propriété est un bon investissement et 86 % de ceux qui ne sont pas actuellement propriétaires indiquent que l'accession à la propriété est pour eux une priorité et un objectif qu'ils espèrent atteindre au cours de leur vie;

que malgré leur désir de devenir propriétaire, les Manitobains trouvent de plus en plus difficile d'acheter une propriété en raison de l'augmentation du coût de la vie et du prix du logement;

que la taxe sur les transferts fonciers constitue un coût supplémentaire dans le cadre de l'achat d'une propriété au Manitoba et qu'elle peut être un obstacle à l'accession à la propriété;

que la taxe sur les transferts fonciers pour une maison unifamiliale isolée moyenne peut souvent dépasser les 5 000 \$;

que, selon l'*Enquête 2024 de la SCHL auprès des emprunteurs hypothécaires*, le fait de payer trop cher pour une propriété et les coûts d'habitation imprévus sont les deux principales préoccupations de ceux qui achètent une première propriété;

que les acheteurs de propriétés résidentielles paient la plus grande part de la taxe sur les transferts fonciers perçue au Manitoba;

que c'est un gouvernement provincial néo-démocrate qui a instauré cette taxe et que le gouvernement provincial actuel n'a rien fait pour rendre plus abordable l'achat d'une première propriété;

que l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard offrent des incitatifs à l'achat d'une première propriété, y compris une réduction de la taxe sur les transferts fonciers,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à exempter les acheteurs d'une première propriété de la taxe sur les transferts fonciers pour permettre à plus de Manitobains d'atteindre leur objectif de devenir propriétaires.

Il s'élève un débat.

M^{me} BYRAM intervient.

MM. OXENHAM et GUENTER ainsi que M^{me} STONE posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} COMPTON, M. le *ministre* MOSES et M. GUENTER interviennent. M^{me} CROSS exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. WIEBE, *ministre de la Justice*, fait une déclaration au sujet de Richard et de Susan Nowell (*in memoriam*).

M. EWASKO fait des observations sur la déclaration.

U. ASAGWARA, *ministre de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie qui aura lieu le 17 mai 2026.

M^{me} COOK fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. le ministre MOYES, M^{me} BYRAM, M. le ministre SANDHU ainsi que MM. LAGASSÉ et MALOWAY font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. GOERTZEN — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à améliorer la sécurité de l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 75 et de la route provinciale secondaire n° 305 à Sainte-Agathe et à prioriser des mesures qui permettront la diminution des accidents et des décès, y compris celles énoncées dans l'étude de sécurité des routes en service de 2022.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à améliorer la sécurité de l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 75 et de la route provinciale secondaire n° 305 à Sainte-Agathe et à prioriser des mesures qui permettront la diminution des accidents et des décès, y compris celles énoncées dans l'étude de sécurité des routes en service de 2022.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre entièrement en œuvre les recommandations du rapport *Bridging the Gaps* et à mettre immédiatement en place des politiques et des mesures officielles qui sont plus respectueuses et collaboratives et qui atténuent également les préjudices subis par les familles sollicitant l'aide des Services aux enfants handicapés et à exhorter le ministre des Familles à procéder à un examen complet des mesures de soutien à l'emploi que ces Services offrent aux enfants handicapés âgés de 12 à 17 ans, y compris tenir des consultations directes avec les familles concernées, et à envisager un éventail complet d'options visant à soutenir les familles et à leur donner les moyens de choisir des solutions qui répondent le mieux à leurs besoins.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le premier ministre à allouer des fonds pour appuyer financièrement la ville de Winnipeg dans la construction d'une nouvelle structure remplaçant le pont Arlington et à exhorter le gouvernement provincial à recommander que la ville maintienne le vieux pont entièrement ouvert à la circulation pendant la durée des travaux.

M^{me} STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d'agrandissement prévus à l'école Phoenix.

M. NARTH — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale secondaire n° 210 et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui relie Woodridge à la route n° 12 dans ses plans de reconstruction.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodensitomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALA tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 53 — *Loi d'exécution du budget de 2026 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2026*.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. JOHNSON voulant que la motion soit remplacée par ce qui suit :

Qu'il ne soit pas procédé à la deuxième lecture du projet de loi 53 — *Loi d'exécution du budget de 2026 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2026* —, que l'ordre de deuxième lecture soit annulé, que le projet de loi soit retiré du *Feuilleton* et que la question soit renvoyée au Comité permanent des affaires législatives.

Jeudi 14 mai 2026

Le débat se poursuit sur la motion d'amendement.

MM. GUENTER, KING et BEREZA interviennent. M. SCHULER exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux au mardi 19 mai 2026, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey